ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2022

PARITÉ BLOC COMMUNAL - (N° 4587)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL12

présenté par
Mme Jacquier-Laforge, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 3° À la fin du 1° de l'article L. 270, les mots : « , et sous réserve de l'application du deuxième alinéa de l'article L. 258 » sont supprimés ;

« 4° À la fin de l'article L. 273, les références : « , L. 244 et L. 256 » sont remplacées par la référence : « et L. 244 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.